

Testament de PANEFIEU Vital dit Rouby [1650]

L'an mil sept cent quatorze, le vingt deuxième jour du mois de juin avons reçu par devant le notaire royal soussigné susnommé pour nommer et établir les personnes, Vidal PANEFFIEU ROUBY du lieu de Fraisse paroisse de Chanaleiles, lequel étant dans son lit détenu de maladie corporelle, toutefois ___ tenir mémoire et entendement comme nous a paru à nous notaire le ___ ce afin de notre ___ de la mort sans encore ___ de ___ à vouloir faire son testament principal ___ de dernière volonté en la forme que ___ en premier lieu veut après son décès son corps être enterré au cimetière de l'église dudit Chanaleiles, au tombeau de ses prédécesseurs et le jour de son enterrement neuvaines quarantaines ___ messieurs les prêtres de ladite paroisse être convoqués pour faire l'office ___ pour le salut de son âme ___ leur donner la somme de quinze livres pour deux ___ messes de requiem (??), après devoir à son intention ___ après son décès, payable la moitié le lendemain de son décès et autre moitié les messes dites et célébrées. Puis veut que soit faite aumône aux pauvre de la paroisse de deux écus ___ ledit jour de son enterrement ___ de six écus ___ qui leur seront distribués les ___ . Après autres ___ donne et lègue